



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 28 avril 2022

QUARTIERS D'ÉTÉ 2022

Le dispositif « Quartiers d'été » est reconduit en 2022 !

Le dispositif "Quartiers d'été", destiné aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), est reconduit pour l'été 2022 par l'État.

Déclinée localement, l'opération "Quartiers d'été 2022" repose sur deux grandes orientations nationales qui visent à faire de cet été :

- un temps de respiration, de divertissement et de découverte ;
- un temps de rencontres et de renforcement du lien social.

Ces deux orientations peuvent se matérialiser autour des thématiques du sport, de la culture, de l'éducation, de la parentalité, de la citoyenneté et du respect des valeurs de la République, de la santé dont la santé mentale, de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, de l'emploi, de l'insertion professionnelle et de l'entrepreneuriat, de l'accès au numérique, etc.

Seront privilégiées :

- les rencontres et activités inter-quartiers ;
- les activités en soirée et les week-ends, et pas uniquement en journée ;
- les activités mixtes, les activités intergénérationnelles et celles dédiées aux jeunes filles, aux femmes et aux familles ;
- les activités à destination des jeunes de 12/25 ans.

En Moselle, un soutien financier est apporté par l'État afin de renforcer les activités et les services de proximité proposés aux familles de ces quartiers prioritaires. Ainsi, toute structure (associations, établissements scolaires, collectivités, bailleurs, etc) souhaitant mettre en oeuvre une action à destination des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) cet été est invitée à déposer une demande de soutien financier.

Comment faire pour déposer une demande de soutien financier ?

Les demandes de financement doivent être déposées sur le portail DAUPHIN via :

<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

avant le 31 mai 2022, avec un intitulé d'action commençant par "QE ou Quartiers d'été".

Contacts : Préfecture de la Moselle

Direction de la coordination et de l'appui territorial

- Patricia METZEN 03 87 34 88 67 patricia.metzen@moselle.gouv.fr
- Hawa SYLLA 03 87 34 88 68 hawa.sylla@moselle.gouv.fr

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contacts presse

Amélia Guyot : 06 18 36 20 07

Loïcia Lepage : 06 85 23 33 90

Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr

9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle